

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Commune de GRASSE

ENQUÊTE PUBLIQUE

**parcellaire conjointe relative à la réalisation d'une aire de
retournement, chemin des plaines de Malbosc**

23 octobre 2019- 7 novembre 2019

CONCLUSIONS MOTIVEES

Je soussignée Anne PAUL, Commissaire enquêteur, désignée par Madame la présidente du Tribunal Administratif de Nice, au terme de l'étude du dossier sur l'enquête parcellaire conjointe pour la réalisation d'une aire de retournement au chemin des plaines de Malbosc, compte tenu d'une part des renseignements recueillis et d'autre part des observations exprimées par les différents intervenants,

Relève :

- que cette enquête publique s'est déroulée d'une manière satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes en vigueur, en particulier ce qui concerne l'affichage, son maintien et la publicité dans la presse,
- que les permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions,
- que chacun a pu, tout au long de l'enquête, prendre connaissance du dossier, s'informer et faire connaître librement ses avis et observations,
- que les propriétaires sont tous venus lors des permanences,
- que le dossier mis à l'enquête contenait l'ensemble des pièces exigées par les textes en vigueur,
- que la procédure d'enquête publique parcellaire conjointe à l'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique est bien adaptée au projet,

Considérant, sur le fond

- que la reconnaissance que les parcelles AR 53 et AR 173 à exproprier et le nom de leur propriétaire ont été bien identifiées dans le dossier soumis à l'appréciation du public et conformes à l'enquête publique conjointe sur la Déclaration d'Utilité Publique relative à la réalisation d'une aire de retournement chemin des plaines de Malbosc à Grasse,

-qu'aucune observation n'est venue modifier ces éléments sur le fond,

Donne un avis favorable à l'enquête publique parcellaire relative à la réalisation d'une aire de retournement chemin des plaines de Malbosc à Grasse

Avec les réserves suivantes :

-modifier la numérotation tel qu'indiqué sur le plan de Monsieur Bortolini (annexe N°1 à l'observation N°6 de Monsieur Bortolini),

-procéder au bornage des limites des parcelles AR 53, AR 173 et AR 172, selon l'observation N°15 de Maitre Postic (annexe N°10 à l'observation N°15 de Maitre Postic)

Fait à Cagnes sur mer, le 2 décembre 2019

La commissaire-enquêteur

Anne PAUL



En annexe :

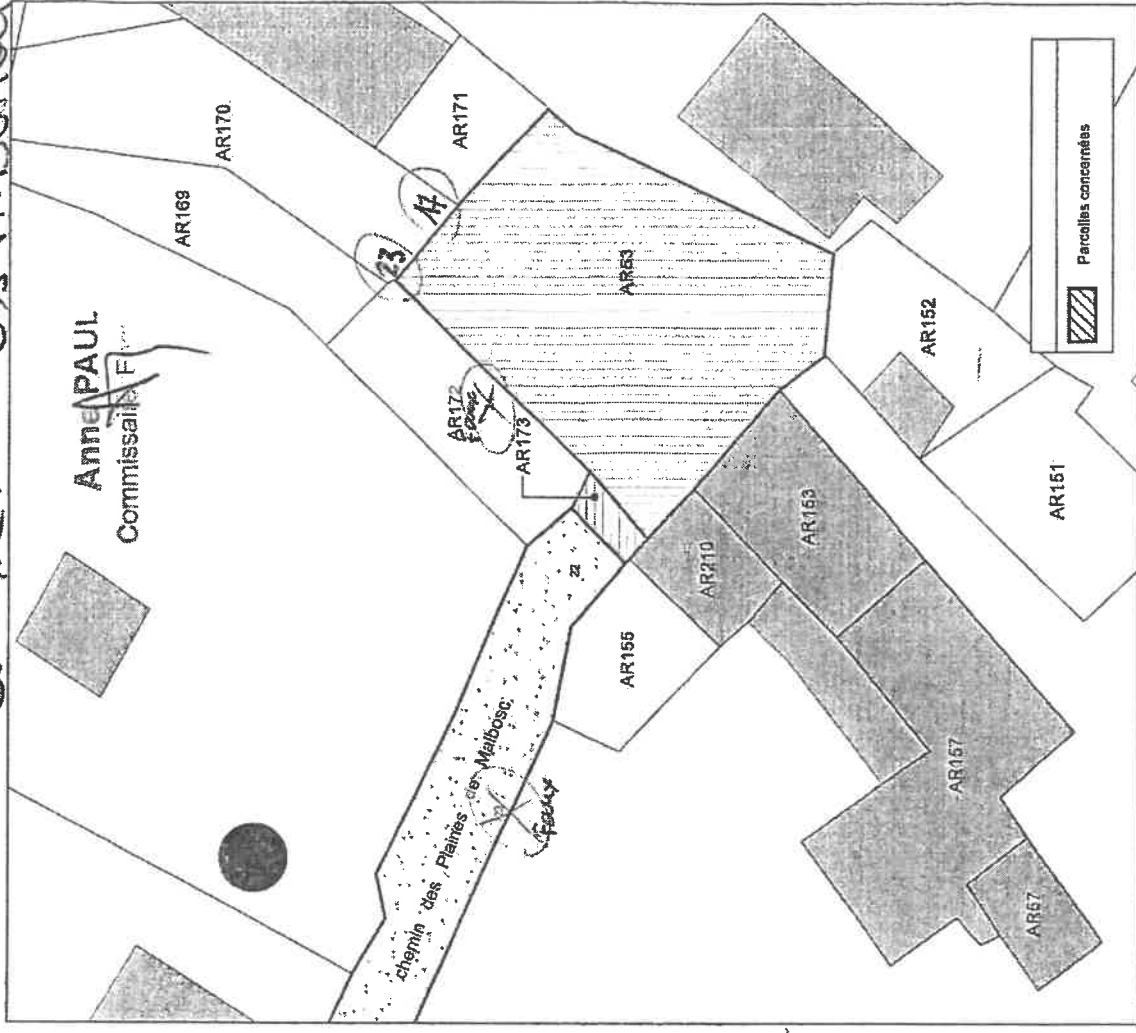
-observation N°6 de Monsieur Bortolini, annexe 1 : plan modifié avec les numéros d'adresse à modifier.

-observation N°6 de Monsieur Bortolini, annexe 2 : état des lieux topographique.

- observation N°15, annexe 10 : courrier du géomètre expert, cabinet Chazalon.

observation N°6 de Monsieur Bortolini, annexe 1 : plan modifié avec les numéros d'adresse à modifier.

CANNEXE n° OBS 17.1501000

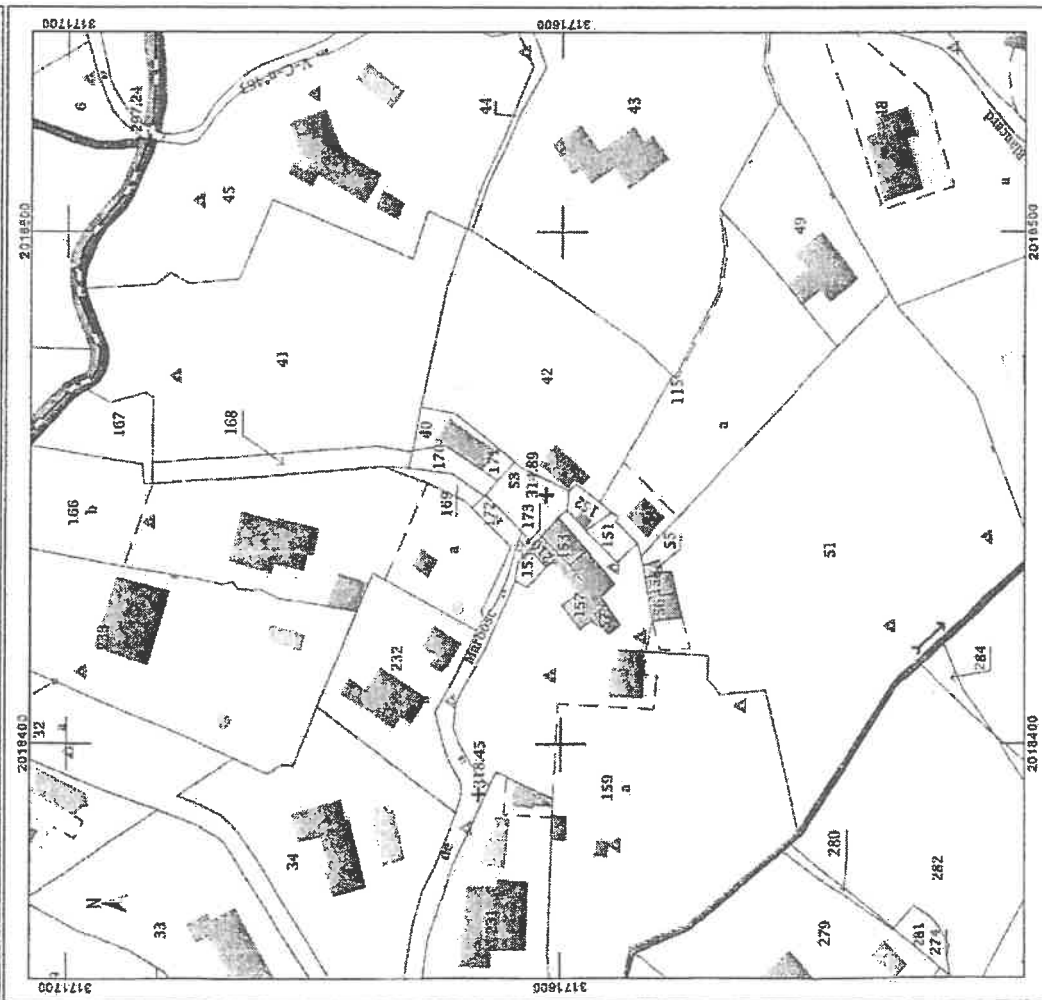


Chemin des plaines de Malbosc_V2.dwg
Projection Allambréque : Sans
Projection planimétrique : Lambert 93

Les Plaines de Malbosc	
Chemin des Plaines de Malbosc - 06130 GRASSE	
Section AR - Parcelle N° 173 et N° 53 Plan masse	Circulation et aire de retournement PROJET
VILLE DE GRASSE Service Juridique et foncier	Agence de dessin gsorignotti Chef de projet C. Diaz
Echelle 1/200ème	Type de pièce MAS
Date 19.11.2018	

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département : ALPES MARITIMES Commune : GRASSE Section : AR Feuille : 000 AR 01	La plan visualisé sur cet extrait est prévu par le centre des Impôts foncier suivant : GRASSE Centre des Finances Publiques 28 TRAVERSE DE LA PACULTE 06131 06131 GRASSE CEDEX 04 049403801 - fax ccl@prenet@dlp.finances.gov.fr
Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 18/11/2018 (Niveau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC44 93017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gov.fr



AMM
COMMISSION

13197-VERSA GE CO BORTON TOPP

X=500

X=520

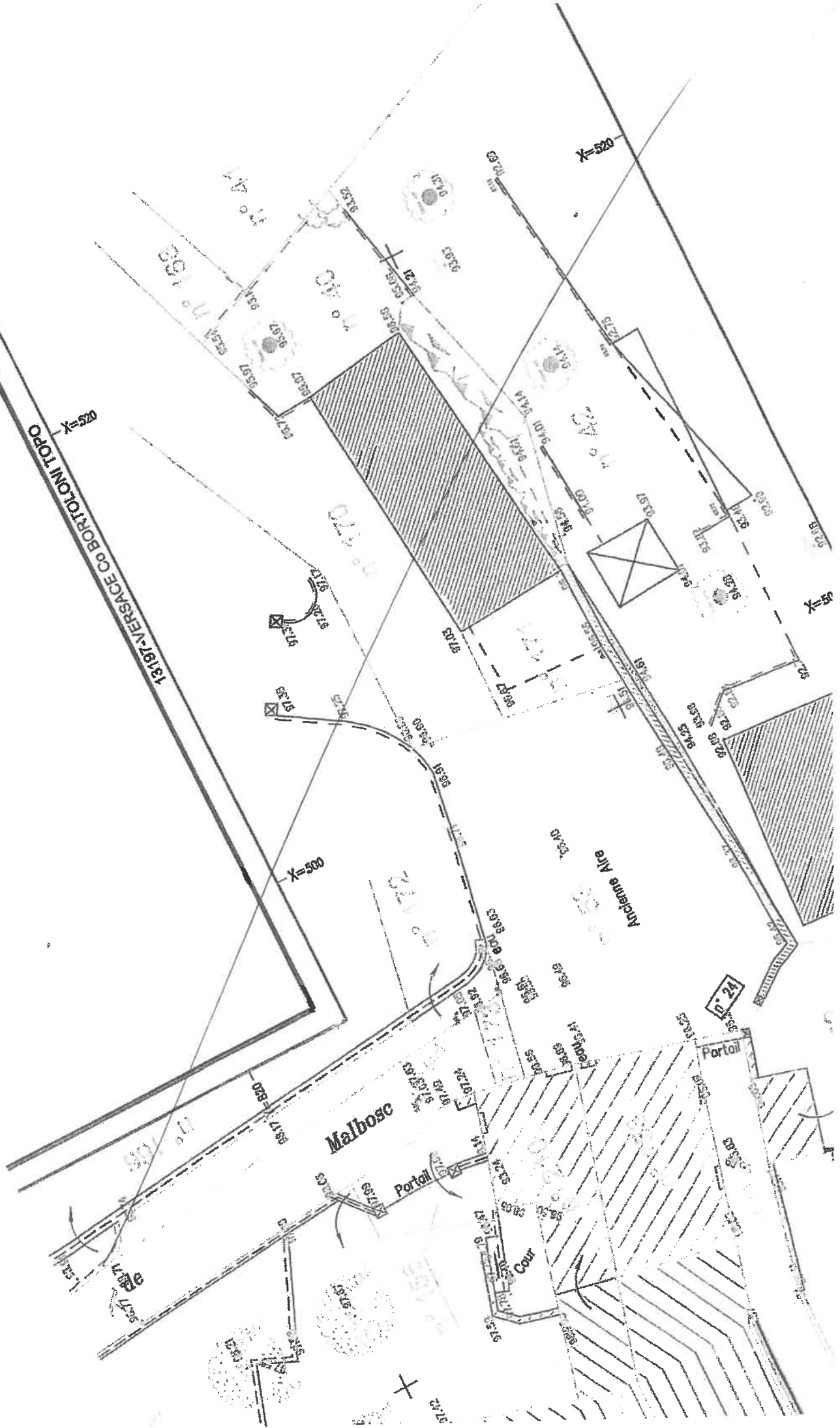
Malbosc

Archeana Area

Cour

Portail

P 24



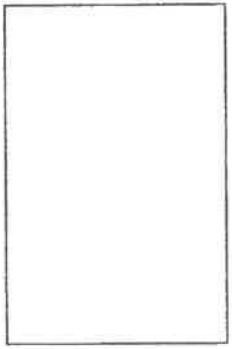
observation N°6 de Monsieur Bortolini, annexe 2 : état des lieux topographique.

Annexe n°2 obs D. Bortolini n°6

T.G.I DE GRASSE
Exp VERSACE
C/ BORTOLINI

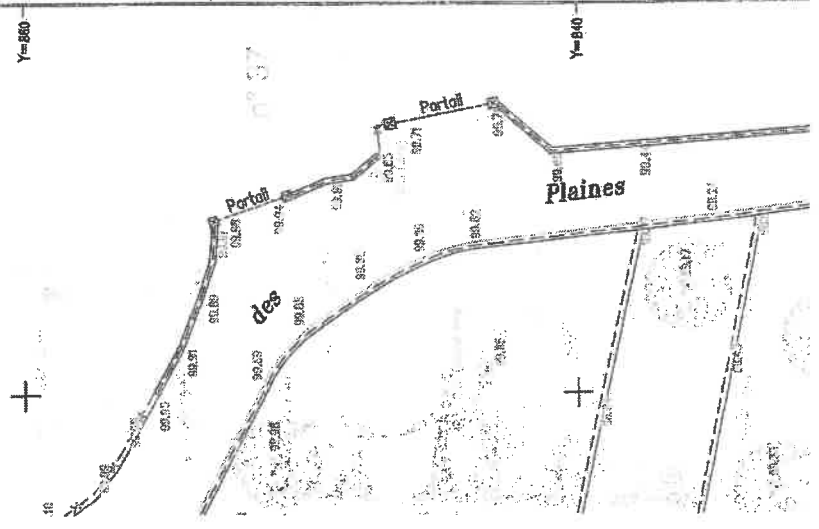
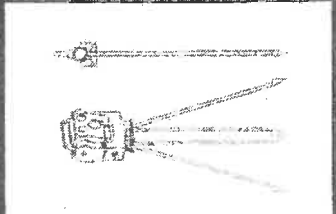
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
COMMUNE DE GRASSE

Lieu dit :
CADASTRE : Section
Superficie =
Echelle 1/200



**ETAT DES LIEUX
TOPOGRAPHIQUE**

Jean-François SERY
Géomètre-Expert
"Le Palais du soleil"
5, Avenue de LYON
06400 CANNES
Tél : 04.93.39.12.80
Fax : 04.93.88.37.91
CABINET-SERY@wanadoo.fr
Dossier : 13197
Date : 14/04/2014



annexe No 06 N°15

8 Chemin de la Petite Fontaine - RP - 06533 PEYMEINADE Cedex
Tél. : 04 93 66 14 37
Fax : 04 93 09 35 40



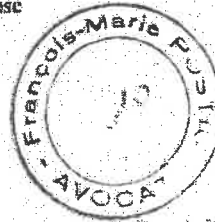
Jérôme Chazalon

Anne PAUL
Commissaire Associée

Peymeinade, le 18 Décembre 2014

Madame GASTAUD Marie Jeanne
18 Chemin des Plaines de Malbosc

06130 - GRASSE



V/Réf : Votre mail du 26/11/2014
N/Réf : 6469
Objet : Propriété Mme GASTAUD
Sise 18 Chemin des Plaines de Malbosc
à GRASSE

Madame,

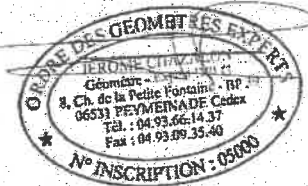
Suite à votre demande, je vous précise bien volontiers que l'aire (privée) constituée des parcelles AR n° 53 et 173 sur la Commune de GRASSE, située à l'extrémité du Chemin des Plaines de Malbosc, a des dimensions de 11 m par 15 m environ (voir extrait plan ci-joint au 1/200°).

Ces cotes sont données à titre indicatif selon l'état des lieux que j'ai réalisé, sous réserve d'un bornage contradictoire.

En vous souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

J. CHAZALON



observation N°15, annexe 10 : courrier du géomètre expert, cabinet Chazalon.

Dossier n°E19000030/06

Réalisation d'une aire de retournement, chemin des plaines de Malbosc à Grasse-DUP et parcellaire.

